

**Conférence des Parties****Rapport de la Conférence des Parties sur sa treizième
session, tenue à Ordos (Chine) du 6 au 16 septembre 2017****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session	1–8	3
A. Ouverture de la treizième session de la Conférence des Parties	1	3
B. Élection du Président	2–3	3
C. Déclarations générales	4–8	3
II. Questions d'organisation.....	9–42	3
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires	9–10	3
B. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	11–14	5
C. Pouvoirs des délégations.....	15–17	6
D. Accréditation d'organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, et admission d'observateurs.....	18	6
E. Comité de la science et de la technologie	19–24	6
F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.....	25–29	7
G. Comité plénier	30–37	7
H. Participation.....	38–41	8
I. Documentation.....	42	9
III. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties : séance de dialogue ouvert	43–46	9
IV. Débat spécial	47–67	10
A. Séances parallèles : tables rondes ministérielles/de haut niveau.....	47–60	10
B. Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile).....	61–62	11
C. Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec les élus locaux et les représentants d'autorités locales)	63–64	11



D.	Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé)	65-67	12
V.	Décisions et résolution adoptées par la Conférence des Parties	68-77	12
A.	Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties	69-72	12
B.	Décisions prises sur la recommandation du Bureau	73	13
C.	Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier	74	13
D.	Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	75	14
E.	Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie	76	14
F.	Résolution adoptée par la Conférence des Parties	77	15
VI.	Conclusion des travaux de la session	78-82	15
A.	Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur sa treizième session ...	78	15
B.	Clôture de la session	79-82	15
 Annexes			
I.	Résumé du débat de haut niveau de la treizième session de la Conférence des Parties		16
II.	Déclaration des organisations de la société civile participant à la treizième session de la Conférence des Parties.....		22
III.	Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres		25
IV.	Déclaration du Forum de la jeunesse.....		28
V.	Documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa treizième session		32

I. Ouverture de la session

A. Ouverture de la treizième session de la Conférence des Parties

1. La treizième session de la Conférence des Parties a été ouverte le 6 septembre 2017 par S. E. M. Cemal Nogay, Sous-Secrétaire adjoint au Ministère des forêts et de l'eau de la Turquie, au nom du Président de la douzième session de la Conférence, S. E. M. Veysel Eroğlu, Ministre turc des forêts et de l'eau. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), M. Cemal Nogay a fait une déclaration.

B. Élection du Président (Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, la Conférence des Parties a élu par acclamation S. E. M. Zhang Jianlong, Ministre de l'administration d'État des forêts de la Chine, Président de sa treizième session.

3. Le Président nouvellement élu a fait une déclaration.

C. Déclarations générales

4. Également à la 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, la Gouverneure du gouvernement populaire de la région autonome de Mongolie intérieure, M^{me} Bu Xiaolin, a fait une déclaration au nom de la ville hôte.

5. À la même séance, la Secrétaire exécutive de la Convention a fait une déclaration.

6. Toujours à la 1^{re} séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Estonie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), du Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Bhoutan (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), de l'Argentine (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Italie (au nom des pays visés par l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour la Méditerranée septentrionale (annexe IV)) et de l'Arménie (au nom du Groupe des États d'Europe centrale et orientale).

7. Un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également fait une déclaration.

8. Une déclaration a en outre été faite par le représentant d'une organisation non gouvernementale, la Fondation Chine verte.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires (Point 1 b) et f) de l'ordre du jour)

9. La Conférence a examiné le point 1 b) et f) de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance, le 6 septembre 2017.

10. Après une déclaration faite par le Président de la treizième session, la Conférence a adopté l'ordre du jour et l'organisation de ses travaux tels qu'ils figurent dans le document ICCD/COP(13)/1, à savoir :

1. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président ;

- b) Adoption de l'ordre du jour ;
 - c) Élection des membres du bureau autres que le Président :
 - i) Élection des Vice-Présidents ;
 - ii) Élection du Président du Comité de la science et de la technologie ;
 - iii) Élection du Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ;
 - d) Pouvoirs des délégations ;
 - e) Accréditation d'organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, et admission d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.
2. Programme de développement durable à l'horizon 2030 : incidences pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification :
- a) Intégration de l'objectif de développement durable 15 et de la cible 15.3 connexe : « lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres », dans le cadre de l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification ;
 - b) Futur cadre stratégique de la Convention ;
 - c) Mise en œuvre de la stratégie globale de communication et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020).
3. Mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional :
- a) Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et recommandations qu'il a formulées à l'intention de la Conférence des Parties ;
 - b) Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires destinés à aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention – Mandat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ;
 - c) Prise en compte des spécificités régionales et nationales ;
 - d) Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents ;
 - e) Investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers :
 - i) Mémoire d'accord entre le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds pour l'environnement mondial ;
 - ii) Rapport du Mécanisme mondial.
4. Établissement de liens entre les connaissances scientifiques et le processus décisionnel : examen du rapport du Comité de la science et de la technologie et de ses recommandations à la Conférence des Parties.

5. Débat spécial :
 - a) Séances parallèles : tables rondes ministérielles/de haut niveau :
 - i) Table ronde 1 : La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix ;
 - ii) Table ronde 2 : La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière : l'alerte précoce et au-delà ;
 - iii) Table ronde 3 : La neutralité en matière de dégradation des terres : « Passer des intentions aux actes » ;
 - b) Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile) ;
 - c) Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec les élus locaux et les représentants d'autorités locales) ;
 - d) Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé).
6. Programme et budget :
 - a) Programme et budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - b) Résultats financiers des fonds d'affection spéciale de la Convention ;
 - c) Rapport du Bureau de l'évaluation.
7. Questions de procédure :
 - a) Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
 - b) Participation et contribution du secteur privé aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et stratégie de mobilisation des entreprises ;
 - c) Programme de travail de la Conférence des Parties à sa quatorzième session.
8. Rapport sur les travaux de la session.

B. Élection des membres du Bureau autres que le Président (Point 1 c) de l'ordre du jour)

11. La Conférence a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances, les 6 et 9 septembre 2017, et a élu les membres du Bureau ci-après pour sa treizième session :

Vice-Présidents :

- M. Richard Mwendandu (Kenya)
- M. Abdessamad Hajibi (Maroc)
- M^{me} Karma Dema Dorji (Bhoutan)
- M. Jorge Heider (Argentine)
- M. Trevor Benn (Guyana)
- M. Andrei Kuzmich (Biélorus)
- M. Valeriu Cazac (République de Moldova)
- M. Damien Barchiche (France)
- M^{me} Barbara De Rosa-Joynt (États-Unis d'Amérique).

12. À la 2^e séance, le 9 septembre 2017, la Conférence a nommé M. Trevor Benn (Guyana) Rapporteur de la treizième session.

Président du Comité de la science et de la technologie

13. À la 10^e séance, le 15 septembre 2017, la Conférence a élu M. Omer Muhammad (Pakistan) Président de la quatorzième session à venir du Comité de la science et de la technologie.

Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

14. À la 10^e séance, le 15 septembre 2017, la Conférence a élu M. Samuel Mabilin Contreras (Philippines) Président des dix-septième et dix-huitième sessions à venir du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

**C. Pouvoirs des délégations
(Point 1 d) de l'ordre du jour)**

15. À la 9^e séance, le 14 septembre 2017, la Conférence a examiné le rapport sur les pouvoirs des délégations figurant dans le document ICCD/COP(13)/20, ainsi que la recommandation formulée dans ce document.

16. À la même séance, la Conférence a adopté un projet de décision figurant dans le document ICCD/COP(13)/L.3, relatif à l'adoption du rapport.

17. Compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires soumis par le Cambodge, Malte, la Zambie et le Zimbabwe, la Conférence des Parties a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session.

**D. Accréditation d'organisations intergouvernementales, d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, et admission d'observateurs
(Point 1 e) de l'ordre du jour)**

18. À sa 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, après une déclaration d'un représentant du secrétariat de la Convention, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations gouvernementales et intergouvernementales, nationales et internationales, énumérées à l'annexe I, aux organisations non gouvernementales et aux organisations de la société civile énumérées à l'annexe II et aux entités commerciales et industrielles énumérées à l'annexe III du document ICCD/COP(13)/17.

E. Comité de la science et de la technologie

19. Le Comité de la science et de la technologie, dont la treizième session était présidée par M. Hamid Custovic (Bosnie-Herzégovine), a tenu six séances du 6 au 9 septembre 2017.

20. À la 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, le Comité a adopté son ordre du jour tel qu'il figurait dans le document ICCD/COP(13)/CST/1 et a approuvé l'organisation des travaux de la session présentée à l'annexe II de ce document.

21. À la même séance, le Comité a nommé le Vice-Président du Comité, M. Jean-Luc Chotte (France), rapporteur de la treizième session du Comité.

22. À la même séance également, le Comité est convenu de créer un groupe de contact et a nommé M. Jean-Luc Chotte (France) facilitateur de ce groupe.

23. À sa 5^e séance, le 9 septembre 2017, le Comité a élu par acclamation les vice-présidents ci-après pour sa quatorzième session à venir : M. Carl Fiati (Ghana), M^{me} María Angélica Fernández (Colombie), M. Ahmet Senyaz (Turquie) et M. German Kust (Fédération de Russie).

24. Le Comité a adressé six recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 14 septembre 2017.

F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

25. La seizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention s'est déroulée sous la présidence de M. Aliyu Bananda (Nigéria). Le Comité a tenu cinq séances, du 7 au 13 septembre 2017.

26. À la 1^{re} séance, le 7 septembre 2017, le Comité a adopté son ordre du jour tel qu'il figurait dans le document ICCD/CRIC(16)/1 et a approuvé l'organisation des travaux de la session présentée à l'annexe II de ce document.

27. À la même séance, le Vice-Président du Comité, M. Raymond Baptiste (Grenade), a été nommé rapporteur du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

28. À la même séance également, le Comité a décidé de créer un groupe de contact et a nommé M. Trevor Benn (Guyana) facilitateur de ce groupe.

29. Le Comité a adressé six recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 14 septembre 2017.

G. Comité plénier

30. À sa 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, la Conférence a décidé de créer un comité plénier et de lui renvoyer les questions énumérées au paragraphe 15 du document ICCD/COP(13)/1.

31. En outre, à la 2^e séance du Comité, le 8 septembre 2017, deux projets de proposition ont été présentés pour examen par le Comité plénier au titre du point de l'ordre du jour intitulé : Questions de procédure – Toute autre question jugée appropriée.

32. À sa 1^{re} séance, le 6 septembre 2017, la Conférence a désigné M^{me} Nosipho Ngcaba (Afrique du Sud) pour présider le Comité plénier. Le Comité a tenu quatre séances, du 6 au 15 septembre 2017.

33. À sa 1^{re} séance, le Comité a créé deux groupes de contact : a) un groupe chargé des questions relatives au programme et au budget, dont le facilitateur était M. Patrick Wegerdt (Commission européenne) ; et b) un groupe chargé des questions autres que celles relatives au programme et au budget, dont le facilitateur était M. Luis Domingos Constantino (Angola).

34. À sa 4^e séance, le 15 septembre 2017, le Comité a présenté 15 recommandations à la Conférence des Parties.

35. Le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration au sujet du projet de décision adopté concernant le futur cadre stratégique de la Convention (document ICCD/COP(13)/L.18) et a demandé qu'elle soit consignée dans le rapport de la session.

36. L'Union européenne a confirmé qu'elle se joignait au consensus pour l'adoption du projet de décision, mais a rappelé que la Conférence des Parties, dans la décision par laquelle elle adoptait le cadre stratégique de la Convention, réaffirmait le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. À cet égard, l'Union européenne a souligné que l'interprétation et l'application du Cadre stratégique devaient être pleinement en accord avec ces documents et que les formulations employées dans le Cadre stratégique ne pouvaient servir de précédent dans d'autres instances. En particulier, l'Union européenne a insisté sur le fait que l'effet escompté 5.3¹ devait être lu parallèlement au paragraphe 120 du Programme d'action d'Addis-Abeba².

37. La Conférence s'est prononcée au sujet des recommandations du Comité plénier à sa 10^e séance, le 15 septembre 2017.

¹ Document ICCD/COP(13)/21/Add.1, décision 7/COP. 13, annexe, section III, Objectifs stratégiques et effets escomptés.

² Programme d'action d'Addis-Abeba, <www.un.org/esa/ffd/wpcontent/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf>.

H. Participation

38. Les représentants des 144 Parties à la Convention ci-après ont participé à la treizième session de la Conférence des Parties :

Algérie	Gabon	Mozambique
Angola	Gambie	Namibie
Antigua-et-Barbuda	Géorgie	Népal
Argentine	Allemagne	Pays-Bas
Arménie	Ghana	Nicaragua
Australie	Grenade	Niger
Bangladesh	Guatemala	Nigéria
Bélarus	Guinée	Norvège
Belgique	Guinée-Bissau	Oman
Bénin	Guyana	Pakistan
Bhoutan	Haïti	Panama
Bolivie (État plurinational de)	Hongrie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bosnie-Herzégovine	Islande	Pérou
Botswana	Inde	Philippines
Brésil	Indonésie	Pologne
Burkina Faso	Iran (République islamique d')	Portugal
Cambodge	Iraq	République de Corée
Cameroun	Israël	République de Moldova
Canada	Italie	Roumanie
Cap-Vert	Japon	Fédération de Russie
République centrafricaine	Jordanie	Rwanda
Tchad	Kazakhstan	Saint-Kitts-et-Nevis
Chine	Kenya	Sainte-Lucie
Colombie	Kiribati	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Comores	Koweït	Samoa
Îles Cook	Kirghizistan	Sao Tomé-et-Principe
Costa Rica	République démocratique populaire lao	Arabie saoudite
Croatie	Liban	Sénégal
Cuba	Lesotho	Serbie
Tchéquie	Libéria	Seychelles
Côte d'Ivoire	Luxembourg	Slovaquie
République démocratique du Congo	Madagascar	Somalie
Dominique	Malawi	Afrique du Sud
République dominicaine	Malaisie	Soudan du Sud
Équateur	Mali	Sri Lanka
Égypte	Malte	Soudan
El Salvador	Îles Marshall	Swaziland
Guinée équatoriale	Mauritanie	Suisse
Érythrée	Maurice	République arabe syrienne
Estonie	Mexique	Tadjikistan
Éthiopie	Micronésie (États fédérés de)	Thaïlande
Union européenne	Mongolie	Togo
Fidji	Monténégro	Tonga
Finlande	Maroc	Tunisie
France		Turquie
		Ouganda

Ukraine
République-Unie
de Tanzanie
États-Unis d'Amérique

Uruguay
Ouzbékistan
Venezuela (République
bolivarienne du)

Viet Nam
Zambie
Zimbabwe

39. Ont également participé à la session des observateurs des États non parties à la Convention ci-après :

Palestine
Saint-Siège

40. Les organes et bureaux de l'ONU et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Banque mondiale
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Fonds pour l'environnement mondial
Fonds d'équipement des Nations Unies
Fonds international de développement agricole
Forum des Nations Unies sur les forêts
ONU-Femmes
Organisation météorologique mondiale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
Programme alimentaire mondial
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Université des Nations Unies

41. Des représentants de 16 organisations intergouvernementales et de 120 organisations de la société civile ont également assisté à la session.

I. Documentation

42. On trouvera à l'annexe V du présent rapport la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa treizième session.

III. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties : séance de dialogue ouvert (Point 1 b) et f) de l'ordre du jour)

43. À sa 2^e séance, le 9 septembre 2017, la Conférence a tenu un dialogue ouvert, au titre du point 1 b) et f), sur le thème des terres et du climat.

44. La séance a été ouverte et animée par M^{me} Liu Fangfei, Ambassadrice des zones arides pour la Convention.

45. Après une déclaration faite par l'orateur principal, M. Bariş Karapınar, auteur principal du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), des exposés ont été présentés par les intervenants suivants : M. Ahmed Sekou Diallo, directeur exécutif de l'Association de formation et d'appui au développement, du Mali (au nom du Groupe des États d'Afrique), M^{me} Vu Thi Bich Hop, directrice exécutive du Centre pour le développement rural durable, du Viet Nam (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), M. Juan Riet, professeur et conseiller technique, de l'Uruguay (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), M^{me} Sophiko Akhobadze, directrice exécutive du Centre régional pour l'environnement du Caucase, de la Géorgie (au nom du Groupe des États d'Europe orientale), M. Robert Tansey, conseiller auprès de The Nature Conservancy (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), et M. Andrew Lesa, de la Nouvelle-Zélande (au nom de la jeunesse).

46. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par des représentants de la société civile de l'Inde, de la Bolivie (État plurinational de), du Sénégal, du Tchad, de l'Iraq, de l'Uruguay, de la Chine, du Népal, de Cabo Verde, de la Namibie, du Venezuela (République bolivarienne du), de l'Afrique du Sud, du Pérou, de Cuba, de la République de Corée, du Maroc, du Niger, du Libéria et de l'État de Palestine, et par un représentant du PNUD.

IV. Débat spécial

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Séances parallèles : tables rondes ministérielles/de haut niveau

47. À ses 3^e à 8^e séances, les 11 et 12 septembre 2017, la Conférence a tenu, au titre de ce point de l'ordre du jour, un débat spécial de haut niveau comprenant une séance d'ouverture et une séance de clôture, trois tables rondes ministérielles/de haut niveau et trois séances de dialogue.

48. À la 3^e séance, le 11 septembre 2017, le Président de la Conférence a ouvert le débat spécial de haut niveau et a fait une déclaration.

49. À la même séance, S. E. M. Wang Yang, Vice-Premier Ministre de la République populaire de Chine, a donné lecture d'un message de S. E. M. Xi Jinping, Président de ce pays, et a prononcé un discours liminaire.

50. À la même séance également, un message vidéo du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, a été présenté.

51. Toujours à la même séance, la Secrétaire exécutive de la Convention a fait une déclaration.

52. À la même séance, des déclarations ont été faites au nom de groupes régionaux et de groupes d'intérêt par les personnes suivantes : S. E. M^{me} María Victoria Chiriboga Nielsen, Sous-Secrétaire d'État pour les changements climatiques au Ministère de l'environnement de l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; M. Richard Mwendandu, Directeur des accords internationaux relatifs à l'environnement au Ministère de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; M^{me} Rawea Mizel Mahmood Al-Azawi, Coordinatrice nationale pour la Convention et Directrice générale du Département de la gestion des ressources naturelles et de la dégradation des terres au Ministère de l'agriculture de l'Iraq (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; M. Ion Perju, conseiller du Président de la République de Moldova pour les questions relatives à l'agro-industrie et à l'administration publique (au nom du Groupe des États d'Europe orientale) ; S. E. M^{me} Lina Dolores Pohl Alfaro, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles d'El Salvador (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; S. E. M. Siim Kiisler, Ministre de l'environnement de l'Estonie (au nom de l'Union européenne).

53. Des déclarations ont également été faites par M^{me} Hindou Oumarou Ibrahim, de la communauté pastorale Mbororo du Tchad (au nom des organisations de la société civile), et par M^{me} Liu Yang, de l'Académie chinoise de sylviculture (représentant les jeunes participants chinois et les représentants de la jeunesse dans le monde).

54. Des déclarations ont été en outre prononcées par les invités spéciaux suivants : M^{me} Naoko Ishii, Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et l'archevêque Joseph Chennoth, nonce apostolique au Japon (au nom de S. S. le pape François).

55. À la 4^e séance, le 11 septembre 2017, la Conférence a organisé en parallèle et à huis clos trois tables rondes ministérielles/de haut niveau au titre du point 5 a) de l'ordre du jour :

1. Table ronde 1 : La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix

56. La première table ronde a été présidée par S. E. M. Sydney Alexander Samuels Milson, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Guatemala.

2. Table ronde 2 : La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière : l'alerte précoce et au-delà

57. La deuxième table ronde a été présidée par S. E. le cheikh Abdallah Ahmad Al-Humoud Al-Sabah, Président du Conseil et Directeur général de l'Autorité générale pour l'environnement du Koweït.

3. Table ronde 3 : La neutralité en matière de dégradation des terres : « Passer des intentions aux actes »

58. La troisième table ronde a été présidée par S. E. M^{me} Ndahimananjara Bénédicte Johanita, Ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts de Madagascar.

59. On trouvera à l'annexe I du présent rapport les rapports de synthèse des présidents sur les trois tables rondes ministérielles / de haut niveau.

60. À ses 5^e, 6^e et 7^e séances, la Conférence a organisé trois dialogues au titre des points 5 b), 5 c) et 5 d), respectivement :

B. Les femmes et les droits fonciers (dialogue avec la société civile)

61. À la 5^e séance, le 12 septembre 2017, la Conférence a tenu, au titre du point 5 b) de l'ordre du jour, le premier dialogue du débat spécial de haut niveau, qui a été animé par S. E. M^{me} Barbara Thomson, Vice-Ministre de l'environnement de l'Afrique du Sud.

62. La déclaration des organisations de la société civile participant à la treizième session de la Conférence des Parties fait l'objet de l'annexe II du présent rapport.

C. Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec les élus locaux et les représentants d'autorités locales)

63. À la 6^e séance, le 12 septembre 2017, la Conférence a tenu au titre du point 5 c) le deuxième dialogue du débat spécial de haut niveau, qui a été animé par S. E. M. Paweł Sałek, Secrétaire d'État à l'environnement de la Pologne.

64. Le rapport de synthèse de l'animateur du dialogue avec les représentants des élus locaux et des autorités locales figure à l'annexe I du présent rapport.

D. Comment le secteur privé peut-il investir pour contribuer à réaliser la neutralité en matière de dégradation des terres ? (dialogue avec le secteur privé)

65. À la 7^e séance, le 12 septembre 2017, la Conférence a tenu au titre du point 5 d) le troisième dialogue du débat spécial de haut niveau, qui a été animé par M. Daniel Calleja Crespo, Directeur général pour l'environnement à la Commission européenne.

66. La Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres fait l'objet de l'annexe III du présent rapport.

67. À la 8^e séance, le 12 septembre 2017, le Président de la Conférence a clos le débat spécial de haut niveau. Des rapports ont été présentés par les présidents des trois tables rondes ministérielles/de haut niveau organisées en parallèle et à huis clos au titre du point 5 a) de l'ordre du jour. Les résultats des trois dialogues organisés au titre des points 5 b), 5 c) et 5 d) ont également été présentés.

V. Décisions et résolution adoptées par la Conférence des Parties

68. À ses 9^e et 10^e séances, les 14 et 15 septembre 2017, la Conférence a adopté 37 décisions et une résolution.

A. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties

69. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Président de la treizième session :

- 24/COP.13 Désignation d'un secrétariat de la Convention et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : arrangements administratifs et services d'appui
- 26/COP.13 Débat spécial
- 27/COP.13 Déclaration d'Ordos
- 32/COP.13 Déclaration des organisations de la société civile participant à la treizième session de la Conférence des Parties
- 33/COP.13 Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres
- 34/COP.13 Déclaration du Forum de la jeunesse
- 35/COP.13 Programme de travail de la Conférence des Parties à sa quatorzième session
- 36/COP.13 Date et lieu de la quatorzième session de la Conférence des Parties

70. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration pour préciser la position de son pays sur le document ICCD/COP(13)/L.14, en saluant la déclaration d'Ordos et en soulignant qu'elle n'avait pas d'incidence sur les obligations découlant du droit international.

71. Les États-Unis ont reconnu que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 était un cadre de référence mondial pour le développement durable ; vu que leurs orientations étaient à ce stade en cours d'examen, ils n'étaient pas en mesure de confirmer tous les aspects de ce programme. Les États-Unis ont insisté sur le fait que les pays devaient s'employer à le mettre en œuvre eu égard à leur propre situation et à leurs priorités nationales.

72. Concernant le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts³, les États-Unis ont souligné que ce plan avait un caractère volontaire et ne modifiait en rien les droits ou obligations découlant du droit international. Ils ont fait valoir que l'Organisation mondiale du commerce était l'instance appropriée pour la négociation des questions commerciales et que le plan stratégique ne représentait pas un accord sur de telles questions et n'avait pas pour objet d'interpréter ni de modifier les accords ou décisions de l'Organisation mondiale du commerce. De même, les États-Unis se sont dissociés de toutes les références au transfert de technologie figurant dans le plan, notamment aux paragraphes 15 et 58b. Compte tenu de ces clarifications, les États-Unis se sont joints au consensus saluant la déclaration d'Ordos et ont demandé que leur déclaration soit consignée dans le rapport de la session.

B. Décisions prises sur la recommandation du Bureau

73. Sur la recommandation du Bureau de la treizième session de la Conférence des Parties, la Conférence a adopté la décision suivante :

25/COP.13 Pouvoirs des délégations

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

74. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité plénier :

- 1/COP.13 Plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention
- 3/COP.13 Intégration de l'objectif de développement durable 15 et de la cible 15.3 connexe : « lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres », dans le cadre de l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 4/COP.13 Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie globale de communication et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
- 5/COP.13 Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 6/COP.13 Participation et contribution du secteur privé aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et stratégie de mobilisation des entreprises
- 7/COP.13 Futur cadre stratégique de la Convention
- 8/COP.13 Renforcement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, par l'amélioration, l'intensification et la promotion du renforcement des capacités
- 9/COP.13 Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents
- 10/COP.13 Programme et budget de l'exercice biennal 2018-2019

³ Voir le document E/RES/2017/4 à l'adresse www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2017/4.

- 11/COP.13 Mémorandum d'accord entre le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds pour l'environnement mondial
- 13/COP.13 Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention – Mandat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 28/COP.13 Rôle positif que les mesures prises au titre de la Convention peuvent jouer dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en tant que facteur de migration
- 29/COP.13 Promotion de politiques relatives à la sécheresse
- 30/COP.13 Égalité des sexes et autonomisation des femmes pour l'application effective et renforcée de la Convention
- 31/COP.13 Cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

75. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention :

- 2/COP.13 Élaboration et exécution de stratégies dans le cadre des programmes d'action nationaux pour atteindre les objectifs de la Convention compte tenu de la cible 15.3 du Programme de développement durable à l'horizon 2030
- 12/COP.13 Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial
- 14/COP.13 Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention
- 15/COP.13 Moyens d'améliorer les procédures de communication des informations ainsi que la qualité et la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties
- 16/COP.13 Programme de travail de la dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 17/COP.13 Date et lieu de la dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

76. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie :

- 18/COP.13 Suite donnée au programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017
- 19/COP.13 Améliorer l'efficacité de l'Interface science-politique
- 20/COP.13 Moyens de promouvoir l'analyse, la diffusion et l'accessibilité des meilleures pratiques et le Pôle de connaissances de la Convention
- 21/COP.13 Programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2018-2019
- 22/COP.13 Coopération avec d'autres groupes d'experts et organismes scientifiques intergouvernementaux

23/COP.13 Programme de travail de la quatorzième session du Comité de la science et de la technologie

F. Résolution adoptée par la Conférence des Parties

77. À sa 10^e séance, le 15 septembre 2017, la Conférence a adopté la résolution ci-après sur la recommandation de l'Algérie :

1/COP.13 Remerciements adressés au Gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine

VI. Conclusion des travaux de la session

A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur sa treizième session (Point 8 de l'ordre du jour)

78. À sa 10^e séance, le 15 septembre 2017, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur sa treizième session (ICCD/COP(13)/L.19) et a autorisé le Rapporteur à compléter ce rapport avec le concours du secrétariat, selon qu'il conviendrait.

B. Clôture de la session

79. Également à la 10^e séance, la Secrétaire exécutive de la Convention a formulé des observations finales.

80. Des déclarations ont aussi été faites par l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de Chine), un représentant de l'Union européenne, le Kenya (au nom du Groupe des États d'Afrique), l'Iraq (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), le Pérou (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), le Bélarus (au nom des États d'Europe centrale et orientale) et l'Égypte (au nom du Groupe des États arabes).

81. Un représentant de l'organisation non gouvernementale Asociación para la Investigación y Desarrollo Integral du Pérou, s'exprimant au nom des organisations de la société civile, a fait une déclaration.

82. S. E. M. Zhang Jianlong, Ministre de l'Administration d'État pour les forêts de la Chine et Président de la treizième session de la Conférence, a formulé des observations finales et prononcé la clôture de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention.

Annexe I

Résumé du débat de haut niveau de la treizième session de la Conférence des Parties

Table ronde 1 : La dégradation des terres : un obstacle au développement, à la prospérité et à la paix

Président : S. E. M. Sydney Alexander Samuels Milson, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Guatemala.

Animateur : M. Manoel Sobral Filho, Directeur du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Discours d'orientation : S. E. M. Abdulrahman Bello Dambazau, Ministre de l'intérieur du Nigéria, et M. Alhagie Camara, Président de l'Association of Gambia Returnees from the Backway.

1. La première table ronde a réuni environ 70 participants pour examiner les corrélations entre la dégradation des terres, le développement durable et la paix. Les orateurs principaux ont identifié les facteurs en cause, ainsi que les réponses susceptibles d'être apportées aux migrations forcées, eu égard aux activités liées à la Convention.

2. Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les migrations internationales (message vidéo), a ouvert la discussion, en insistant sur l'importance de facteurs environnementaux tels que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) dans le débat mondial sur les migrations qui a débouché sur le pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées. Elle a rappelé que les facteurs environnementaux sont rarement la seule cause des migrations mais sont souvent étroitement liés à d'autres facteurs politiques, économiques et sociaux, qu'ils contribuent à aggraver.

3. S. E. M. Abdulrahman Bello Dambazau, Ministre de l'intérieur du Nigéria, a mis l'accent sur les importantes menaces pesant sur la paix et la stabilité dans son pays du fait des problèmes de DDTS. Il a souligné les liens existant entre ces phénomènes, les conflits et l'instabilité. Il a appelé l'attention, en particulier, sur le problème croissant des conflits locaux entre éleveurs et agriculteurs et sur l'expansion de groupes terroristes tels que Boko Haram dans les zones dégradées du pays. Il a constaté que la gestion des terres et l'emploi des jeunes pouvaient contribuer à stabiliser les régions vulnérables.

4. Le troisième intervenant, M. Alhagie Amadou Camara, a raconté l'histoire bouleversante de sa tentative de traversée du Sahara en tant que migrant. Il a décrit les dures conditions économiques et environnementales qui l'avaient conduit à décider de quitter son pays d'origine, puis son pénible et dangereux périple. En relatant son expérience, il a également exprimé sa volonté de refaire sa vie en Gambie. L'orateur a fondé une association de rapatriés pour remettre en état les terres et créer des possibilités de revenu pour les migrants.

5. Au cours du débat, les ministres et les représentants ont expliqué en quoi le développement pâtit de la dégradation des terres, qui déstabilise les communautés. Ils ont fait part d'expériences positives de projets et d'initiatives de gestion des terres qui contribuaient à la cohésion des collectivités et de la société et à l'élimination de la pauvreté.

6. Diverses initiatives nationales, intergouvernementales et multilatérales ont été évoquées et décrites, notamment la Muraille verte pour le Sahara, l'initiative du lac Tchad, TerrAfrica, les 3N (des Nigériens nourrissent des Nigériens), le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives en Éthiopie, le G5 Sahel et l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité en Afrique. À cet égard, plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que, pour être efficace, toute initiative devait faire une large place aux moyens d'accroître la

résilience et de créer de nouveaux emplois pour les groupes vulnérables, les jeunes, les femmes, les petits exploitants et les personnes vivant dans la misère.

7. Pour décrire les difficultés rencontrées par les personnes démunies, un ministre a cité Eric Eckholm : « Luttant semaine après semaine pour survivre, pris dans l'engrenage incessant de la faim, de l'exploitation et de la maladie, les pauvres n'ont pas le temps de se préoccuper des problèmes écologiques mondiaux, alors qu'ils sont, à maints égards, plus touchés par la qualité de l'environnement que les nantis. ».

8. D'autres interventions ont porté sur les problèmes spécifiques rencontrés par les États particulièrement fragiles, qu'il s'agisse des migrations et des déplacements internes provoqués par la sécheresse et d'autres fléaux naturels, de l'aggravation des tensions, voire des conflits entre les utilisateurs des terres au niveau local au sujet de la disponibilité des terres productives. Des Parties ont fait valoir qu'une des réponses à apporter tenait peut-être à la nécessité d'améliorer l'accès à la terre et la sécurité d'occupation. Dans le même temps, il a été constaté que la remise en état des terres dégradées pour offrir des solutions de rechange à la migration forcée et créer des possibilités d'emploi était un élément essentiel pour la stabilisation des communautés et le développement, notamment pour la réinsertion des rapatriés.

9. Des Parties ont mis en évidence divers domaines d'activité. La coordination entre les secteurs et au sein du gouvernement devrait être renforcée en y incluant les administrations locales pour améliorer les orientations fondamentales et développer les échanges de bonnes pratiques. Il a été jugé nécessaire d'accorder une attention accrue aux groupes vulnérables, de privilégier une approche participative et de manifester une plus grande volonté politique. L'impact de la dégradation des terres sur l'instabilité devait être mieux décrit. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a insisté sur l'importance de l'action préventive en ces termes : « Les optimistes ont inventé l'avion, les pessimistes le parachute. Nous tenons à être parmi ceux qui ont inventé l'avion ».

10. Pour finir, quelques Parties ont reconnu que la question des migrations revêtait désormais une importance accrue dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention.

Table ronde 2 : La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière : l'alerte précoce et au-delà

Président : S. E. le cheikh Abdallah Ahmad Al-Humoud Al-Sabah, Président du Conseil et Directeur général de l'Autorité générale pour l'environnement du Koweït.

Animateur : Erik Solheim, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU-Environnement).

Discours d'orientation : S. E. M^{me} Lina Dolores Pohl Alfaro, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles d'El Salvador, et S. E. M^{me} Oppah Charm Zvipange Muchinguri-Kashiri, Ministre de l'environnement et du climat du Zimbabwe.

11. Environ 80 participants ont assisté à la deuxième table ronde pour discuter des moyens de faire avancer les travaux sur la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière et de promouvoir l'élaboration de politiques nationales en matière de sécheresse.

12. Dans son discours d'orientation, S. E. M^{me} Lina Dolores Pohl Alfaro, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles d'El Salvador, a souligné que « la sécheresse est un problème dynamique qui nécessite une action systématique ». Son pays subissait depuis six ans une sécheresse qui avait des répercussions sur les sources de revenu, la santé, l'agriculture et les ressources naturelles, les cours d'eau ayant perdu 90 % de leur débit. La Ministre a formulé trois propositions pour mieux prévenir les situations de la sécheresse. Il s'agissait de : 1) renforcer les systèmes d'alerte rapide et de surveillance, complétés par des mécanismes de gestion des risques ; 2) prévoir un programme national pour le rétablissement des services fournis par les écosystèmes, y compris des cartes d'utilisation des sols à haute résolution, en donnant la priorité aux zones à remettre en état ; et 3) repenser

l'agriculture en adoptant des pratiques agronomiques améliorées, climatiquement rationnelles.

13. La deuxième oratrice principale, S. E. M^{me} Oppah Charm Zvipange Muchinguri-Kashiri, du Zimbabwe, a expliqué que la sécheresse était un phénomène naturel complexe qui avait de multiples incidences sur les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, l'économie et les écosystèmes. Dans le même temps, les tempêtes de sable et de poussière ne cessaient de se multiplier en raison de modes non viables de gestion des terres.

14. Les participants ont souligné que la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière étaient des problèmes planétaires qui nécessitaient des solutions à l'échelle mondiale. Le caractère transfrontière de ces phénomènes exigeait une coopération tant internationale que régionale. En même temps, il a été considéré comme essentiel, pour l'efficacité de toute intervention, d'exploiter les synergies entre les trois conventions de Rio pour faire face à de tels défis et à leurs effets sur le secteur des terres. Les différents acteurs, secteurs et institutions devaient se concerter et coopérer afin d'éviter les doubles emplois, de réduire au minimum les compromis à faire et de mieux tirer parti des ressources.

15. À cet égard, l'accent a été mis sur le rôle de la terre en tant que solution reposant sur la nature à appliquer contre les situations de sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière. Il a été noté que les terres dégradées étaient moins résilientes à de tels phénomènes et que, comme l'a souligné un représentant, « une nation qui détruit son sol se détruit elle-même ». Les Parties ont reconnu que l'adoption d'une gestion intégrée et durable des terres et de l'eau, à l'échelle des bassins hydrographiques ou suivant une approche paysagère adéquate, serait profitable à la santé du sol et à la résilience des terres. Qu'il s'agisse de la sécheresse, des tempêtes de sable et de poussière ou du renforcement de la résilience, la neutralité en termes de dégradation des terres représentait un bon outil.

16. Des Parties ont souligné qu'il fallait renforcer la base de connaissances scientifiques et étoffer les données disponibles pour traiter les aspects multidimensionnels de la sécheresse et des tempêtes de sable et de poussière. Un participant a avancé l'idée d'un forum mondial sur la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière pour faciliter l'échange de savoir-faire, de technologie et d'expérience. Le transfert de technologie et l'utilisation des savoirs autochtones ont suscité un intérêt particulier. En ce qui concerne les tempêtes de sable et de poussière, des Parties ont jugé souhaitable d'inclure cette question dans le futur plan de travail de l'Interface science-politique et ont proposé que des conseils techniques soient formulés et dispensés en vue d'arrêter une politique en la matière que les Parties pourraient mettre en œuvre.

17. La question la plus controversée a été celle du « protocole juridiquement contraignant concernant la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière », qui a donné lieu à des divergences de vues entre les participants. Si cette idée a été soutenue par certains, qui ont fait valoir qu'un protocole contraignant à l'échelle mondiale pourrait faciliter la coopération internationale, d'autres ont jugé préférable de recourir aux mécanismes existants en privilégiant l'action et les partenariats. « Ce qu'il nous faut, c'est de l'action et non de la négociation » a déclaré un représentant. À cet égard, des Parties ont exprimé leur appui au programme concret de lutte contre la sécheresse envisagé en vertu de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

18. De l'avis général, il fallait forger de solides partenariats pour appuyer la mise en œuvre des activités liées à la Convention dans ce domaine. Selon certains participants, les liens de collaboration devaient être resserrés en particulier avec l'Organisation météorologique mondiale et la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. L'accent a été mis sur le rôle important joué par les organisations de la société civile dans la prévention des situations de sécheresse, en vue de promouvoir la participation des femmes et l'enseignement itinérant, et de développer la base de connaissances des communautés locales. Cela permettrait de mieux sensibiliser la population, de renforcer les capacités locales et d'étendre les bonnes pratiques en matière de sécheresse et de tempêtes de sable et de poussière.

19. Il a été question en particulier de faire plus largement appel aux petits exploitants et aux entreprises locales pour assurer l'efficacité des systèmes de communication et d'alerte rapide en cas de sécheresse. Des participants ont souligné qu'une interaction plus étroite entre zones urbaines et zones rurales et la participation active du secteur privé étaient d'une importance cruciale pour parvenir à une meilleure efficacité et mobiliser des ressources et des moyens de financement innovants.

Table ronde 3 : La neutralité en matière de dégradation des terres : « Passer des intentions aux actes »

Présidente : S. E. M^{me} Ndahimananjara Bénédicte Johanita, Ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts de Madagascar.

Animatrice : M^{me} Cristiana Paşca Palmer, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.

Orateurs principaux : M. Gustavo Alberto Fonseca, Directeur de programmes au Fonds pour l'environnement mondial, et M. Christopher Knowles, Chef de la Division de l'environnement et des changements climatiques à la Banque européenne d'investissement.

20. La troisième table ronde a réuni environ 150 participants afin de passer en revue les moyens de transformer les cibles définies pour la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT) en action. Plus d'une trentaine d'intervenants ont participé au débat, dont plusieurs ministres et des représentants d'organisations internationales, du secteur privé et d'organisations de la société civile.

21. En ouvrant la séance, la Présidente de la table ronde, M^{me} Ndahimananjara Bénédicte Johanita, Ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts de Madagascar, a insisté sur la ferme volonté politique de son pays de parvenir à un développement sans dégradation des terres, en associant cet objectif aux priorités nationales dans les domaines du climat et de la biodiversité. M^{me} Paşca Palmer a ensuite animé le débat en l'articulant autour de trois éléments qui peuvent s'avérer nécessaires pour passer des intentions aux actes dans l'optique de la NDT, à savoir : des projets de transformation, des ressources financières accrues et une plus large participation du secteur privé au financement. Elle a fait observer que « la définition d'objectifs était importante mais ne produirait des résultats que si elle donnait lieu à des actions sur le terrain ».

22. Dans son discours liminaire, M. Fonseca a confirmé que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) était prêt à continuer d'appuyer le programme de définition des cibles de NDT et à contribuer à renforcer les capacités au niveau national, ainsi qu'à tirer parti du potentiel du secteur privé. Au cours de la septième opération de reconstitution des ressources du FEM, l'accent serait mis sur les changements en profondeur afin de lutter contre les facteurs de dégradation de l'environnement, et M. Fonseca a mis en évidence les possibilités de synergie entre les trois conventions de Rio.

23. M. Christopher Knowles a décrit trois facteurs importants à prendre en considération : la détermination des dirigeants politiques et un cadre de décision stable ; le caractère bancable des projets ; et la relation entre capitaux publics et privés.

24. Le débat a été ouvert par des interventions de l'Inde et du Brésil qui ont annoncé leur intention de rejoindre le groupe des pays résolus à fixer volontairement des cibles de NDT. Compte tenu de ces annonces, 112 pays avaient désormais entrepris de définir de telles cibles.

25. En bref, les conclusions ci-après peuvent être dégagées des échanges de vues.

26. **Une ferme volonté politique s'avère nécessaire.** Force est de constater qu'un niveau d'engagement politique aussi élevé possible est indispensable pour engager une action audacieuse visant à parvenir à la neutralité en termes de dégradation des terres.

27. **Le capital privé est le « Saint Graal ».** Le stock de capitaux privés en quête de possibilités d'investissement est estimé à 90 000 milliards de dollars des États-Unis. Il est essentiel d'établir des passerelles entre les liquidités et des idées et projets de transformation dans l'optique du développement durable. Pour mobiliser des moyens de financement privés, des projets bien conçus, bancables et s'inscrivant dans un cadre général stable et cohérent, qui assure une sécurité juridique aux investisseurs, sont d'une importance primordiale. Un tel cadre suppose notamment un ferme engagement politique en faveur des objectifs de développement durable et une bonne gouvernance. Une assistance technique est à prévoir pour concevoir des projets de transformation.

28. **L'effet multiplicateur de sources publiques limitées est crucial.** L'emploi de ressources publiques pour attirer des capitaux privés est un élément central de l'équation qui permettra de puiser dans le stock des 90 000 milliards de dollars. Les pays se sont félicités de la création du Fonds pour la NDT, exemple concret de financement novateur pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment celui d'un monde sans dégradation des terres. Ce fonds offre un bon exemple de financement mixte et de recours aux ressources publiques pour mobiliser des investissements à impact. Les attentes du secteur public à l'égard du secteur privé sont fortes. Le sentiment est que les entreprises ne devraient pas être uniquement axées sur la rentabilité, mais devraient assumer une partie de la responsabilité du développement durable.

29. **Il faut mettre fin au cloisonnement.** Une action porteuse de changement passe également par des synergies, ce qui suppose des projets et des programmes qui contribuent simultanément à l'application des trois conventions de Rio et aux objectifs de développement durable en rapprochant les priorités nationales. La réalisation des cibles de NDT implique aussi des avancées sur les plans du climat et de la biodiversité.

Dialogue interactif 2 : Comment les autorités locales peuvent-elles aider à répondre à la menace de la dégradation des terres ? (dialogue avec les élus locaux et les représentants d'autorités locales)

Animateur : M. Pawel Salek, Secrétaire d'État, Ministère de l'environnement de la Pologne.

Intervenants : M^{me} Shi Yanjie, vice-maire d'Ordos (Chine) ; M. Ashok Sridharan, maire de Bonn (Allemagne) ; M. Ahmed Aziz Diallo, maire de Dori (Burkina Faso) ; M. Manuel Antonio Lopes de Araújo, maire de Quelimane (Mozambique) ; M. Roland Ries, maire de Strasbourg (France).

30. Dans le cadre du deuxième dialogue, des maires, des ministres et d'autres participants ont examiné la façon dont les municipalités peuvent aider à remédier aux problèmes de dégradation des terres.

31. Les intervenants ont mis en évidence les multiples défis auxquels les villes sont confrontées et ont souligné qu'il fallait créer un environnement favorable adapté au contexte national, renforcer les capacités techniques et mobiliser des ressources financières, y compris des mécanismes de financement. Les nombreux exemples de bonnes pratiques concernant les villes et/ou les municipalités suscitaient l'espoir de pouvoir envisager l'avenir avec optimisme.

32. En se livrant ensuite à un dialogue fructueux, les participants ont réaffirmé la nécessité d'un appui accru et d'une volonté politique renforcée en faveur de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que leur désir de parvenir à la neutralité en termes de dégradation des terres aux niveaux local, national, (sous-) régional et international.

33. De l'avis des participants, les questions de désertification et de dégradation des terres requièrent une plus grande attention dans les politiques menées à l'échelle mondiale ainsi qu'une coopération et une coordination entre les édiles et les autres parties prenantes. Il a été noté que la mise en œuvre des programmes mondiaux était une condition importante pour une transition écologique efficace. À cette fin, toutes les parties prenantes devaient

être mobilisées, qu'il s'agisse des États, des municipalités, des organismes des Nations Unies, de la société civile ou des communautés locales. Les représentants ont en l'occurrence réaffirmé l'importance capitale des administrations locales, qui constituaient l'entité gouvernementale la plus proche de la population.

34. Bon nombre de participants ont estimé que le principe d'une coopération décentralisée était le meilleur moyen de mettre en commun les expériences, de définir les pratiques optimales et de renforcer les capacités nécessaires en matière de gouvernance, et ont préconisé l'élaboration de mécanismes de financement adéquats et souples à mettre à la disposition des administrations locales pour faciliter la mise en œuvre de la Convention et des objectifs de développement durable sur le terrain.

35. Concernant les questions de savoir « comment peut-on utiliser le moins de terres possible et avoir des villes durables » et « comment satisfaire les besoins quotidiens d'une façon soutenable », les interventions ont souligné que la manière dont les villes sont planifiées, financées, conçues, construites, administrées et gérées a un impact direct sur la durabilité et la résilience, allant bien au-delà des limites des agglomérations. Tout en optimisant l'utilisation des terres, un meilleur aménagement du territoire devrait avoir pour objectif de profiter à la fois à la population, aux sols et à la nature.

36. Les participants ont noté que la gestion durable des terres, une croissance intelligente et un urbanisme durable doivent aller de pair et ont souligné la nécessité d'un cadre juridique assorti de structures de responsabilisation clairement définies permettant de surveiller l'action engagée ou l'inaction.

37. « La terre sur laquelle nous vivons est une terre que l'on emprunte. Vu l'urgence de la situation, il faudrait agir en conséquence ». À cet égard, les communautés locales et les pouvoirs publics devraient s'associer tant pour lutter contre la désertification que pour parvenir à la neutralité en termes de dégradation des terres. Telle a été la teneur du message fondamental du deuxième dialogue sur lequel les participants se sont unanimement entendus.

Annexe II

Déclaration des organisations de la société civile participant à la treizième session de la Conférence des Parties

1. Nous, organisations de la société civile représentant plus de 500 organisations accréditées auprès de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), réunies à l'occasion de la treizième session de la Conférence des Parties qui s'est tenue du 6 au 16 septembre 2017 à Ordos (Chine), remercions le Gouvernement de la République populaire de Chine et les aimables citoyens de ce pays de nous avoir accueillies dans cette belle ville d'Ordos, le secrétariat de la Convention pour son appui sans faille aux organisations de la société civile, ainsi que les Gouvernements chinois, suisse et turc pour leur soutien financier au Jury de sélection des organisations de la société civile et les moyens accordés pour permettre une importante participation des organisations de la société civile à la treizième session de la Conférence.

2. La société civile se félicite de l'adoption de la décision 5/COP.13 appuyant la participation des organisations de la société civile au titre de la Convention, et en particulier du renouvellement prévu du Jury de sélection des organisations de la société civile. Cette décision reconnaît le rôle essentiel joué par la société civile dans la réalisation des objectifs de la Convention, et nous accueillons avec satisfaction les contributions des organisations de la société civile accréditées venues du pays hôte et du monde entier, qui ont enrichi le débat à Ordos et apporté leur concours aux résultats obtenus. Les organisations de la société civile ont fait, au cours de la session de la Conférence, 18 déclarations qui reflètent également les points de vue des populations touchées et l'esprit de l'alinéa d) de l'article 5 de la Convention, imposant aux Parties l'obligation de « faciliter la participation [des populations locales, en particulier des femmes et des jeunes,] avec l'appui des organisations non gouvernementales, à l'action menée pour lutter contre la désertification ».

3. Nous souscrivons aux recommandations du Jury de sélection des organisations de la société civile relatives aux droits fonciers, figurant à la section III du document ICCD/COP(13)/15, et notons que, selon l'article 8 de la Convention, les programmes d'action nationaux doivent prévoir des mesures pour améliorer le cadre institutionnel et réglementaire dans lequel s'inscrit la gestion des ressources naturelles afin que les populations locales bénéficient de la garantie d'occupation des terres. À cet égard, nous nous félicitons également que la décision 5/COP.13 invite les Parties à examiner les recommandations formulées par le Jury de sélection au sujet des droits fonciers. Dans cette optique, nous engageons instamment les Parties à garantir la pleine participation des utilisateurs locaux des terres à la remise en état et à la gestion durable des sols et rappelons en l'occurrence que :

a) L'absence de droits fonciers opposables et de sécurité d'occupation est un important facteur de dégradation des terres et de migration, et constitue en outre un facteur de déclenchement des conflits ;

b) La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirme, à l'article 26, que les peuples autochtones ont le droit aux terres qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisées ou acquises et que les États accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, et reconnaît, à l'article 32, le droit à un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ;

c) Selon la recommandation générale n° 34 sur les droits des femmes rurales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, créé en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les Parties devraient prendre toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures temporaires spéciales, pour parvenir à l'égalité réelle des femmes rurales en ce qui concerne les terres et les ressources naturelles ;

d) Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité

alimentaire nationale offrent un cadre solide et légitime pour la bonne gouvernance des terres et des droits fonciers renforcés.

4. La société civile engage les Parties à promouvoir activement de véritables partenariats avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) et à appuyer la participation des utilisateurs locaux des terres et des ressources naturelles, en particulier des femmes, des peuples autochtones, des éleveurs et des jeunes, à la mise en œuvre de la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT).

5. Nous nous félicitons donc de la décision d'adopter le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) (décision 7/COP. 13), décision qui engage les parties prenantes à garder à l'esprit la nécessité de politiques et de mesures tenant compte du principe de l'égalité des sexes, à veiller à ce que les hommes et les femmes participent pleinement et véritablement à la planification, au processus décisionnel et à la mise en œuvre à tous les niveaux, et à s'employer à renforcer l'autonomie des femmes, des filles et des jeunes dans les zones touchées, et qui encourage les Parties à accroître encore la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention et du Cadre stratégique.

6. Nous exhortons toutes les Parties à réaffirmer leur engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment la cible 15.3 tendant à parvenir à un monde sans dégradation des terres. En s'efforçant d'atteindre cette cible, les Parties doivent reconnaître que la question des droits fonciers a été incluse dans les cibles des objectifs de développement durable 1, 2, 5, 12, 14 et 16 et que, pour envisager de manière globale le Programme 2030, il faut prendre en considération le caractère interdépendant des 17 objectifs et adhérer au principe consistant à ne laisser personne de côté.

7. Nous invitons donc les Parties à intégrer la promotion de la sécurité d'occupation des terres dans leurs programmes d'action nationaux et dans la mise en place de la neutralité en termes de dégradation des terres et à adopter et appliquer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale pour orienter leurs politiques relatives à la sécurité d'occupation des terres et l'application de pratiques sans dégradation des terres.

8. Rappelant qu'il importe que la science ait un point d'ancrage dans les territoires touchés par la désertification pour favoriser la mise au point de programmes de recherche scientifique qui renforcent les connaissances locales, en particulier celles des peuples autochtones, la société civile se félicite de l'adoption du rapport de synthèse sur la gestion durable des terres établi par l'Interface science-politique (ICCD/COP(13)/CST/3), engage les Parties à appuyer de telles interfaces aux niveaux national et local et exhorte l'Interface science-politique à avoir des échanges avec les réseaux scientifiques.

9. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption du texte relatif à l'équité entre les sexes et demandons instamment aux Parties de mettre en œuvre au niveau national le Plan d'action pour l'égalité des sexes de la Convention, de suivre les progrès réalisés dans son application et d'en rendre compte.

10. Les organisations de la société civile reconnaissent que le financement privé joue un rôle utile pour atteindre les cibles de NDT, mais insistent néanmoins sur le fait que la participation de capitaux privés aux initiatives de financement au titre de la Convention doit respecter les normes relatives aux droits de l'homme et les normes sociales et environnementales les plus élevées et protéger les intérêts des éleveurs, des agriculteurs, des peuples autochtones, des femmes et des paysans sans terre. À cet égard, le Fonds pour la NDT doit satisfaire aux normes les plus strictes dans ce domaine. La position de la société civile concernant la mise en œuvre d'initiatives privées et des activités qui seront conçues par le secteur privé dans le cadre de la Convention, en particulier celles qui ont trait au financement des projets de transformation pour atteindre les cibles de NDT, doit assurer la mobilisation de représentants des organisations de la société civile accréditées. Nous engageons instamment le secrétariat à veiller à ce qu'un représentant au minimum d'une organisation de la société civile accréditée auprès de la Convention, élu par le Jury de sélection des organisations de la société civile, participe au conseil consultatif du Fonds

pour la NDT, de façon que la communauté des organisations de la société civile apporte, par ses compétences, une contribution réelle à la gouvernance et aux processus d'élaboration des politiques du Fonds.

11. Nous sommes vivement préoccupées par les conflits d'intérêts auxquels pourrait donner lieu la participation du secteur privé aux mécanismes de financement de la Convention et demandons aux Parties de veiller à ce que le financement privé des processus de la Convention soit géré en toute transparence et assorti de procédures d'établissement de rapports régulières et transparentes. La contribution du secteur privé à l'apport de ressources financières en vue d'atteindre les cibles de NDT ne devrait pas être considérée comme un moyen de remplacer le financement public, qui est indispensable à la réalisation des objectifs de la Convention.

12. Pour conclure, nous félicitons les Parties d'avoir adopté un texte de décision bien conçu à la treizième session de la Conférence et les engageons à s'associer pleinement et efficacement aux organisations de la société civile dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) et à faire en sorte qu'une décision sur les droits fonciers soit adoptée au titre de cette Convention à la quatorzième session de la Conférence.

Annexe III

Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres

Nous, participants au quatrième Forum des entreprises sur la gestion durable des terres organisé les 11 et 12 septembre 2017 à Ordos, dans la région autonome de Mongolie intérieure (Chine),

Préoccupés par le fait que la désertification et la dégradation des sols comptent encore parmi les défis les plus graves communément rencontrés de par le monde,

Prenant note avec satisfaction des mesures prises en vertu de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) pour élaborer une approche appropriée concernant la neutralité en termes de dégradation des terres,

Constatant que la communauté internationale a clairement identifié et s'est efforcée de prendre en compte la neutralité en termes de dégradation des terres comme un objectif essentiel dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Constatant également qu'à l'occasion du Forum de « la Ceinture et la Route » pour la coopération internationale le Président de la République populaire de Chine, M. Xi Jinping, a proposé « d'élaborer des plates-formes de données massives pour la protection de l'environnement, de promouvoir la création d'une alliance de la Ceinture et de la Route pour un développement vert international et de fournir une assistance aux pays concernés pour traiter les questions relatives aux changements climatiques »,

Conscients que la réalisation de l'objectif 15 de développement durable et de la cible 15.3 nécessite l'instauration d'un solide partenariat entre toutes les parties prenantes, les gouvernements, la société civile et les investisseurs du secteur privé et que les cadres institutionnels, politiques et juridiques appropriés assortis d'incitations économiques peuvent permettre à la communauté internationale de parvenir à la neutralité en termes de dégradation des terres,

Conscients également que le secteur privé a un rôle singulier à jouer pour ce qui est de concevoir des solutions commerciales et de traiter les problèmes liés à la désertification et à la dégradation des terres, grâce à sa sensibilisation croissante à la responsabilité sociale, à son savoir-faire technologique, à ses capacités à élaborer des solutions novatrices et à son aptitude à mobiliser des ressources financières et à prendre des mesures concrètes sur le terrain,

Prenant acte du Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres, guichet inédit lancé à la treizième session de la Conférence des Parties, qui a une structure financière à plusieurs niveaux visant à rapprocher des investisseurs publics et privés pour financer des projets « à triple résultat » (économique, social et environnemental) qui devraient grandement contribuer à un monde sans dégradation des terres,

Notant qu'il y a des exemples de réussite concernant des opérations commerciales et des mécanismes de marché axés sur la lutte contre la désertification et la remise en état des écosystèmes, dont le modèle de Kubuqi, le Plan pour une bonne croissance (Good Growth Plan), l'agriculture éco-intelligente et l'indice de l'agrobiodiversité,

Notant également qu'à sa onzième session la Conférence des Parties a considéré le Forum international de Kubuqi sur les déserts comme un outil et un cadre importants pour la mise en œuvre de la Convention et ses réalisations au cours des dix dernières années, ainsi qu'il ressort du Consensus de Kubuqi, et *prenant note* des autres recommandations formulées aux réunions antérieures du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres,

Mettant l'accent sur le fait que l'innovation est indispensable en matière d'orientations et de mécanismes institutionnels pour inciter le secteur privé, les pouvoirs publics et les populations locales à nouer des partenariats en vue de prévenir la

désertification et la dégradation des terres, de combattre ces phénomènes et de promouvoir la remise en état des écosystèmes d'une façon durable,

Soulignant l'importance que revêt la gestion durable des terres pour faire face à la dégradation des terres, préserver la biodiversité, accroître la productivité agricole, promouvoir la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition,

Insistant sur le rôle de la préservation de la connectivité du paysage en tant qu'approche efficace pour renforcer l'intégrité écologique, prévenir la disparition d'espèces et rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes,

1. *Nous engageons* à :

a) Harmoniser nos priorités de façon à inclure un objectif de neutralité en termes de dégradation des terres dans les activités connexes de recherche, de vulgarisation et de production, le transfert de technologie et les programmes et stratégies de développement des capacités ;

b) Établir et développer des partenariats avec les pouvoirs publics, les milieux universitaires, les investisseurs, les entreprises et les organisations de la société civile pour promouvoir la connectivité du paysage en tant que relais permettant de remédier à la dégradation des sols et aux problèmes liés à la biodiversité ;

c) Élaborer, outre des technologies pratiques et faciles à utiliser pour les petits agriculteurs, des écotecnologies innovantes et en promouvoir l'application dans les efforts faits pour lutter à grande échelle contre la dégradation des terres et la désertification et pour améliorer la productivité des terres ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes ;

2. *Recommandons* que :

a) Les gouvernements élaborent des politiques, des lois et des mécanismes institutionnels de caractère incitatif, tels qu'une fiscalité et des mécanismes d'investissement et de financement favorables afin d'encourager le secteur privé à investir dans des programmes à long terme de gestion durable des terres, de lutte contre la désertification et de remise en état de l'environnement avec un minimum de risques ;

b) Le secteur des entreprises envisage, sur la base du principe de la durabilité, de développer des branches d'activité tenant compte des spécificités des déserts dans les zones dégradées afin d'y promouvoir l'emploi et de favoriser les populations locales, ce qui permettra non seulement de faire reverdir des terres désertifiées, mais aussi de contribuer à y atténuer la pauvreté ;

c) Les organisations de la société civile, les universités, les milieux de la recherche, les organismes et/ou programmes de vulgarisation en rapport avec la gestion des terres soient invités à intégrer des pratiques de gestion durable des terres dans leurs politiques et programmes et à contribuer au renforcement des capacités et à l'échange de connaissances ;

d) Le secteur des entreprises et les milieux universitaires s'emploient ensemble à : i) promouvoir les technologies nouvelles et novatrices à des fins opérationnelles pour surveiller, mesurer et évaluer la dégradation des terres, et élargir les applications des données massives, de la télédétection, des véhicules automatisés sans pilote et d'Internet, y compris l'Internet des objets, dans la gestion durable des terres ; ii) développer des branches d'activité à vocation écologique, l'agriculture de précision ainsi que la surveillance et la communication d'informations en matière d'environnement ;

e) Les acteurs de la communauté des bailleurs de fonds et des investisseurs participent à des partenariats public-privé pour créer des solutions de financement novatrices concernant la neutralité en termes de dégradation des terres ;

f) Le secteur des entreprises soit, à cet égard, appelé à mettre en place des mécanismes appropriés pour collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies et des institutions gouvernementales et intergouvernementales en vue d'aider à promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine de l'économie verte et des pratiques de

gestion durable des terres dans les pays en développement, en particulier dans les régions sous-développées, au profit des populations locales ;

g) Les parties commerciales intéressées saisissent les possibilités offertes par l'initiative de la Route et de la Ceinture pour collaborer aux programmes à grande échelle de prévention de la désertification et de lutte contre l'emprise des déserts, de prise en compte de la dégradation des terres et de restauration des écosystèmes visant à assurer la connectivité du paysage dans les régions concernées par cette initiative ;

h) La Conférence des Parties à sa treizième session et d'autres instances connexes envisagent, compte tenu de ce qui précède, de faire état, dans le rapport sur les travaux de la treizième session et la déclaration d'Ordos, du modèle de Kubuqi et des expériences réussies auxquelles il a donné lieu dans la lutte contre la désertification à grande échelle et la restauration des écosystèmes, et demandent que ces expériences soient partagées et plus largement mises à profit dans l'intérêt des populations le long de la Route et de la Ceinture et ailleurs ;

3. *Déclarons*, en coopération étroite avec les institutions de la Convention, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les entreprises membres du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et d'autres entités intéressées, notre intention de prendre une part active aux initiatives et plates-formes pertinentes de lutte contre la dégradation des sols, notamment l'initiative de l'Alliance mondiale pour une économie écologique des déserts, le but étant de forger des partenariats pour promouvoir le développement durable, de façon à contribuer en particulier à :

a) L'échange et la diffusion d'expériences, de modèles, d'informations et de connaissances sur les mesures propres à prévenir et combattre la désertification et sur la restauration des écosystèmes ;

b) La promotion du développement et du transfert de technologies novatrices et des services correspondants, ainsi que d'une coopération interentreprises mutuellement avantageuse ;

c) La fourniture d'un appui au développement des capacités et à la formation des jeunes générations d'entrepreneurs ;

d) Des moyens d'encourager la participation aux réunions pertinentes, telles que le Forum International de Kubuqi sur les déserts, pour partager largement les expériences de l'écorestauration et du développement de l'économie verte.

Annexe IV

Déclaration du Forum de la jeunesse

Initiative mondiale des jeunes pour la lutte contre la désertification

Les jeunes en action pour lutter contre la désertification

Nous, représentants de la jeunesse du monde entier participant au Forum de la jeunesse de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) à Ordos (Chine), tenons à remercier le Gouvernement chinois pour l'appui apporté à notre action dans le cadre de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, pour son généreux financement et l'accueil réservé au Forum de la jeunesse.

Dans la présente déclaration, nous entendons présenter notre vision commune et établir un plan de route en vue de renforcer la mobilisation des jeunes dans la lutte contre l'impact des changements climatiques sur la désertification et contre l'exploitation non durable des ressources naturelles. Nous tenons à souligner notre engagement, qui commence à l'intérieur même de nos pays respectifs, et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier la cible 15.3 consistant à parvenir à un monde sans dégradation des terres d'ici à 2030.

I. Généralités

Nous savons que 40 % des jeunes sont soit au chômage soit occupés à des tâches mal rémunérées. L'insuffisance des possibilités d'éducation et de piètres conditions de travail rendent les jeunes plus vulnérables aux idéologies extrémistes et entravent la croissance des pays et les chances qu'ils ont de pouvoir se développer durablement.

Nous estimons que les perspectives économiques et les possibilités de formation ne profitent pas à tous. On peut en faire beaucoup plus pour promouvoir des pratiques de conservation et protéger nos ressources limitées. Selon le rapport de 2017 de la Business and Sustainable Development Commission, 71 millions d'emplois pourraient être créés dans le seul secteur des activités agroalimentaires, tandis que les stratégies de restauration des sols garantiront la production d'écosystèmes sains, générant environ 1 000 milliards de dollars par an.

Nous rappelons le texte de la Convention, soulignant l'importance du renforcement des capacités de tous, notamment des femmes et des jeunes, avec la coopération d'organisations non gouvernementales et locales. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît la nécessité d'autonomiser les jeunes et de prendre en considération et faciliter leur action dans la réalisation des objectifs de développement durable.

II. Le rôle de la jeunesse

Nous, principales parties prenantes et futurs dirigeants de la planète, sommes à même, lorsqu'on nous en donne les moyens, d'apporter notre concours et de résoudre les problèmes mondiaux urgents auxquels nous sommes confrontés.

Nous qui avons grandi et continuons de grandir dans un monde en mutation sommes pleinement préparés à faire face et à nous adapter aux défis actuels et futurs, notamment ceux qui se posent sur les plans social, économique et environnemental.

Nous pouvons jouer un rôle fondamental dans le processus décisionnel, en formulant des observations constructives et en assurant la liaison entre les décideurs et la société civile.

Nous sommes des forces nouvelles susceptibles de susciter des changements, avec des idées originales, des technologies novatrices, des méthodes inventives et des moyens d'éliminer la pauvreté et d'ouvrir la voie à une nouvelle économie viable.

III. Les engagements de la jeunesse

Nous saluons et apprécions cette occasion de faire entendre la voix des jeunes dans le cadre de la session de la Conférence des Parties. Nous entendons motiver le public en rendant les objectifs de développement durable plus tangibles et plus pertinents dans une perspective locale et inciter les gens à devenir les moteurs d'un changement durable dans leur vie quotidienne. Pour comprendre et pleinement assumer nos responsabilités, nous nous sommes fixé les tâches précises ci-après :

- a) Nous appliquer à chercher des moyens de favoriser le changement au sein de nos propres sphères d'influence (en ligne et hors ligne) ;
- b) Acquérir des connaissances et des compétences techniques et professionnelles et étoffer celles dont nous disposons pour contribuer aux marchés de l'emploi appropriés, en particulier ceux qui ont trait à la restauration des sols et à la gestion durable des terres et des ressources en eau ;
- c) Participer activement aux plates-formes pertinentes de la jeunesse (en ligne et hors ligne) ;
- d) Faire connaître et promouvoir les travaux de recherche et les politiques qui appuient la mise en œuvre de la cible 15.3 des objectifs de développement durable pour un monde sans dégradation des terres ;
- e) Formuler des observations et des suggestions constructives à l'adresse de toutes les Parties sur la façon de mieux encourager les jeunes de différentes régions à prendre part au dialogue sur les terres et le climat ;
- f) Concevoir des solutions innovantes et créatives pour aider à parvenir à la neutralité en termes de dégradation des terres ;
- g) Créer des alliances et des réseaux sociaux et professionnels qui favorisent et appuient la mise en œuvre de la neutralité en termes de dégradation des terres, celles-ci étant un élément essentiel pour résoudre les problèmes liés aux changements climatiques ;
- h) Promouvoir activement les initiatives des jeunes et l'autonomisation des jeunes femmes dans le domaine de la gestion durable des terres et de l'eau ;
- i) Nous impliquer personnellement dans des activités bénévoles liées à la conservation des ressources en terres et en eau, et contribuer de façon proactive à sensibiliser et à mobiliser nos pairs sur la question de la restauration et de la gestion durables des ressources environnementales dégradées.

IV. Appel au soutien des parties prenantes

Pour nous acquitter de toutes ces tâches, nous, jeunes du monde entier, lançons un appel à l'ensemble des organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales, aux associations, aux milieux universitaires, aux entreprises et à la société civile, notamment aux organisations de la société civile dirigées par des jeunes et aux organismes des Nations Unies pour qu'ils adhèrent aux engagements ci-après :

- a) **Investir dans une éducation de qualité, tant formelle qu'informelle, dispensée dans des conditions d'égalité à tous les jeunes**, en particulier aux jeunes femmes, et susciter dès le plus jeune âge une forte sensibilisation aux questions relatives à l'environnement, à la terre et aux droits sociaux ;

b) **Munir les jeunes diplômés et ceux qui quittent les établissements d'enseignement secondaire de connaissances et de compétences pratiques**, qui soient utiles pour réussir sur le marché des emplois verts, en particulier dans les secteurs de la restauration des sols et de la conservation des ressources foncières et hydriques. Différentes activités peuvent être envisagées, consistant par exemple à organiser et appuyer une formation pédagogique, professionnelle ou technique pertinente et le développement des compétences en matière de technologie numérique, directement liées au marché du travail. Il convient de mentionner également les programmes d'enseignement spéciaux et de caractère pratique (techniques de boisement et d'irrigation, utilisation durable des intrants agricoles, etc.) à l'intention de divers groupes de jeunes ;

c) **Mettre en place des programmes d'apprentissage et des programmes à l'intention des jeunes innovateurs, propices à l'essor des jeunes talents et offrant la possibilité d'apprendre et d'être créatif**, en particulier dans le domaine de la gestion durable des terres et des ressources en eau. De tels programmes encourageraient et aideraient les jeunes talents à transformer des idées en activités commerciales. Des prêts à faible taux d'intérêt, des moyens de financement et des ressources pourraient être fournis aux programmes en faveur des jeunes par les syndicats, les organisations patronales et le secteur privé ;

d) **Investir dans les jeunes chercheurs et les aider à produire des travaux de recherche inédits et des idées nouvelles, en reliant les connaissances locales, nationales et mondiales pour combler les lacunes sur les questions foncières** par la création de fonds pour la recherche ou le financement de jeunes chercheurs ;

e) **Investir dans l'économie circulaire et l'économie verte, la science et la technologie, et appliquer des politiques qui favorisent l'utilisation et la gestion durables des terres et de l'eau, par exemple les énergies renouvelables**. Cette branche du marché a besoin d'incitations pour croître et se développer, en créant de nouvelles possibilités d'emploi dans ces domaines ;

f) **Œuvrer à un nouvel essor de l'agriculture et des professions liées à l'agriculture**, en rendant le secteur agricole plus moderne et plus attrayant pour les jeunes, en subventionnant l'économie agricole, en garantissant l'accès aux terres et les droits fonciers, et en fournissant aux jeunes des incitations, des compétences et des fonds pour lancer de nouvelles entreprises ;

g) **Partager les connaissances, y compris les pratiques agricoles autochtones, et échanger des avis avec les jeunes pour aider à analyser les problèmes sous un angle différent et pour promouvoir la participation des jeunes au processus décisionnel en matière d'environnement**. Un des moyens d'y parvenir serait d'organiser des réunions périodiques, des séminaires, des ateliers et des conférences de jeunes aux niveaux local, national et international ;

h) **Appuyer et favoriser les espaces/plates-formes en ligne et hors ligne de concertation aux niveaux national et international, les consultations, les campagnes dans les réseaux sociaux et les activités bénévoles**, aller à la rencontre des communautés marginalisées, inviter les jeunes à collaborer et promouvoir leur rôle de défenseurs et de partenaires à l'appui de la cible 15.3 des objectifs de développement durable prônant un monde sans dégradation des terres et à contribuer à l'édification d'une paix durable pour les générations futures :

i) En tant que pays hôte du Forum de la jeunesse, la Chine pourrait par exemple être le point de départ de telles plates-formes. L'Initiative de la jeunesse pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres servira de cadre pour promouvoir la cible 15.3 et faciliter l'appui à celle-ci parmi les jeunes afin de faire entendre leurs idées aux décideurs ;

ii) Les Volontaires des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies pourraient aussi saisir cette occasion en Chine, en tirant parti des projets pertinents de volontariat de la Fédération panchinoise des jeunes ou de projets analogues entrepris dans d'autres régions. Dans le cadre de ces initiatives, de jeunes volontaires chinois et internationaux pourraient être mobilisés pour exécuter des

activités bénévoles visant à remettre en état des terres et des ressources en eau dégradées à l'échelle mondiale ;

iii) La mobilisation de la jeunesse pourrait en outre bénéficier du concours de sociétés savantes et d'établissements universitaires qui partagent activement (ou diffusent) les résultats de travaux de recherche auprès des jeunes ou d'organisations dirigées par des jeunes pour favoriser la circulation de l'information et du savoir ;

iv) Des moyens propres à faciliter hors ligne le transfert de connaissances et de technologies, en l'occurrence des techniques agronomiques les plus récentes, seront utiles aux jeunes des communautés rurales défavorisées.

V. Observations finales

Pour finir, nous invitons les parties présentes à la treizième session de la Conférence à prendre des mesures pour appliquer les recommandations formulées. Nous engageons les Parties à **tenir compte de l'Initiative des jeunes dans leurs discussions et à la prendre en considération dans le processus décisionnel** afin que les générations futures disposent des outils nécessaires pour s'atteler efficacement aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux et envisager des moyens de protéger la Terre nourricière.

La treizième session de la Conférence des Parties à la Convention est un point de départ et un tremplin pour motiver et mobiliser d'autres jeunes au niveau local comme à l'échelle mondiale en vue de conserver et de restaurer nos ressources foncières limitées.

Il ne suffit pas de vouloir changer : nous devons nous-mêmes être le changement que nous souhaitons voir. Seuls, nous pouvons marcher mais, ensemble, nous pouvons courir. L'unité étant absolument essentielle pour atteindre les objectifs définis, nous avons hâte de prendre les mesures voulues pour bâtir un avenir plus durable et plus équitable pour tous. Nous attendons avec impatience 2030 et la période qui suivra, avec la perspective de venir à bout de nombreux problèmes planétaires en atteignant la cible 15.3 des objectifs de développement durable.

Annexe V

Documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa treizième session

[Anglais seulement]

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(13)/1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/2	Integration of Sustainable Development Goal 15 and related target 15.3 which states: “to combat desertification, restore degraded land and soil, including land affected by desertification, drought and floods, and strive to achieve a land degradation-neutral world”, into the implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification. Report by the Executive Secretary
ICCD/COP(13)/3	The future strategic framework of the Convention. Report by the Intergovernmental Working Group on the future strategic framework of the Convention
ICCD/COP(13)/4	Report on progress in the implementation of the comprehensive communication strategy and on the United Nations Decade for Deserts and the Fight against Desertification (2010-2020). Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/5	Additional procedures or institutional mechanisms to assist the Conference of the Parties in regularly reviewing the implementation of the Convention – Terms of reference of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/6	Promotion and strengthening of relationships with other relevant conventions and international organizations, institutions and agencies. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/7	Programme and budget for the biennium 2018-2019. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/7/Corr.1	Programme and budget for the biennium 2018-2019. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP(13)/8- ICCD/CRIC(16)/2	Comprehensive multi-year workplan for the Convention (2018-2021) and two-year costed work programme for the Convention (2018-2019). Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/9	Financial performance for the Convention trust funds. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/10	Audited financial statements for the Convention trust funds for the biennium 2016-2017 as at 31 December 2016. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/11	Audited financial statements for the Convention trust funds for the biennium ended 31 December 2015, including the report of the United Nations Board of Auditors. Note by the secretariat

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP (13)/12	Audited financial statements for the Global Mechanism as at 30 September 2013. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/13	Report on the status of contributions to the Convention trust funds for the biennium 2016-2017. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/14	Report of the Evaluation Office. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/15	Participation and involvement of civil society organizations in meetings and processes of the United Nations Convention to Combat Desertification. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/16	Participation and involvement of the private sector in meetings and processes of the United Nations Convention to Combat Desertification. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/17	Accreditation of intergovernmental organizations, civil society organizations and representatives from the private sector, and admission of observers. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/18	Memorandum of Understanding between the United Nations Convention to Combat Desertification and the Global Environment Facility. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/19	Draft advocacy policy frameworks: Gender, Drought, and Sand and Dust Storms. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/19/Corr.1	Draft advocacy policy frameworks: Gender, Drought, and Sand and Dust Storms. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP (13)/20	Credentials of delegations. Report of the Bureau to the Conference of the Parties
ICCD/COP(13)/INF.1	Information for participants
ICCD/COP(13)/INF.2	Note on the special segment of the Conference of the Parties at its thirteenth session. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/INF.3	Status of ratification of the United Nations Convention to Combat Desertification. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/INF.4	List of participants
ICCD/COP(13)/CRP.1	Overview of gender mainstreaming in the implementation of the Convention: 1998–2018
ICCD/COP(13)/CRP.2	Elaborating on the Drought Initiative

Documents before the Committee for the Review of the Implementation of the Convention at its sixteenth session

<i>Cote de document</i>	<i>Title</i>
ICCD/CRIC(15)/7	Report of the fifteenth session of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention, held in Nairobi from 18 to 20 October 2016
ICCD/CRIC(16)/1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/8-	Comprehensive multi-year workplan for the Convention (2018-2021) and two-year costed work programme for the

<i>Cote de document</i>	<i>Title</i>
ICCD/CRIC(16)/2	Convention (2018-2019). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(16)/3	Report on the performance of Convention institutions and subsidiary bodies (2016–2017). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(16)/4	Report by the Global Environment Facility on its strategies, programmes and projects for financing the agreed incremental costs of activities concerning desertification
ICCD/CRIC(16)/5	Improving the procedures for communication of information as well as the quality and format of reports to be submitted to the Conference of the Parties. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(16)/INF.1	Reporting template for the 2017-2018 reporting process. Note by the secretariat

Documents before the Committee on Science and Technology at its thirteenth session

<i>Cote de document</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(13)/CST/1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/CST/2	The scientific conceptual framework for land degradation neutrality. Synthesis report by the Science-Policy Interface
ICCD/COP(13)/CST/3	Sustainable land management for addressing desertification/land degradation and drought, climate change mitigation and adaptation. Synthesis report by the Science-Policy Interface
ICCD/COP(13)/CST/4	Rehabilitation, restoration and reclamation measures and practices in degraded lands. Synthesis report by the Science-Policy Interface
ICCD/COP(13)/CST/5	Cooperation with other scientific panels. Report by the Science-Policy Interface
ICCD/COP(13)/CST/6	Review of the Science-Policy Interface and its achievements. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/CST/7	Work programme for the Science-Policy Interface (2018-2019). Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/CST/8	Promoting the analysis, dissemination and accessibility of best practices and the UNCCD Knowledge Hub. Note by the secretariat
ICCD/COP(13)/CST/INF.1	Report by the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on the Land Degradation and Restoration Assessment
ICCD/COP(13)/CST/INF.2	Compilation of proposals for topics to be considered for inclusion in the Science-Policy Interface work programme 2018-2019. Note by the secretariat

Other documents available at the session

<i>Cote de document</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(12)/20	Report of the Conference of the Parties on its twelfth session: proceedings
ICCD/COP(12)/20/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its twelfth session: action taken
ICCD/COP(11)/23	Report of the Conference of the Parties on its eleventh session: proceedings
ICCD/COP(11)/23/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its eleventh session: action taken
ICCD/COP(10)/31	Report of the Conference of the Parties on its tenth session: proceedings
ICCD/COP(10)/31/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its tenth session: action taken
ICCD/COP(9)/18	Report of the Conference of the Parties on its ninth session: proceedings
ICCD/COP(9)/18/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its ninth session: action taken
ICCD/COP(8)/16	Report of the Conference of the Parties on its eighth session: proceedings
ICCD/COP(8)/16/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its eighth session: action taken
ICCD/COP(7)/16	Report of the Conference of the Parties on its seventh session: proceedings
ICCD/COP(7)/16/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its seventh session: action taken
ICCD/COP(6)/11	Report of the Conference of the Parties on its sixth session: proceedings
ICCD/COP(6)/11/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its sixth session: action taken
ICCD/COP(5)/11	Report of the Conference of the Parties on its fifth session: proceedings
ICCD/COP(5)/11/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its fifth session: action taken
ICCD/COP(4)/11/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its fourth session: action taken
ICCD/COP(3)/20/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its third session: action taken
ICCD/COP(2)/14/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its second session: action taken
ICCD/COP(1)/11/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its first session: action taken